

Rapport sur l'antisémitisme 2024

en Suisse alémanique,
italienne et rhéto-romane



Stiftung gegen
Rassismus und
Antisemitismus

Fondation contre le racisme et l'antisémitisme
Fondazione contro il razzismo e l'antisemitismo
Foundation against racism and antisemitism



Sommaire

- Avant-propos **3**
- Tableau synoptique **5**
- 1. Analyse générale **6**
- 2. Statistiques **10**
 - 2.1 Incidents de l'année 2024
 - 2.2 Les incidents en ligne
 - 2.3 Déclencheurs
- 3. Les incidents les plus graves **16**
- 4. Résultats **18**
de l'enquête
«Expériences de
l'antisémitisme parmi
les juives et les juifs
de Suisse»
- 5. La sécurité de la communauté juive en Suisse **21**
- 6. Recommandations et champs d'action **24**
- 7. Prévention de l'antisémitisme **25**
- 8. Développements positifs en 2024 **26**
- 9. Annexes **27**
 - 9.1 Données
 - 9.2 Méthodologie
 - 9.2.1 Comment la FSCI prend connaissance des incidents
 - 9.2.2 Délimitation géographique
 - 9.2.3 Comportement en matière de signalement
 - 9.2.4 Définitions: antisémitisme, antisionisme, critique envers l'État d'Israël
 - 9.2.5 Incidents et catégories



Site Internet

Avant-propos

En 2024, la guerre au Proche-Orient a continué d'alimenter un nombre élevé d'incidents antisémites. La vague d'antisémitisme associée s'est consolidée au cours de l'année sous revue à un niveau sans précédent par rapport à la période antérieure au 7 octobre 2023. La guerre a notamment pour effets secondaires une forte augmentation des émotions comme l'indignation, la colère et même la haine, mais aussi l'exclusion, la désinformation et diverses théories du complot, en particulier sur les réseaux sociaux. Cette tendance mondiale ne s'est pas arrêtée aux frontières suisses. Toutes les tentatives n'ont pas suffi à combattre suffisamment ce phénomène. Un des principaux problèmes réside dans le fait que les juives et juifs de Suisse sont souvent considérés comme des Israéliens et sont ainsi tenus pour responsables des actions militaires et de la politique d'Israël. Des personnes juives nées en Suisse, de nationalité suisse et dont les familles vivent souvent dans notre pays depuis plusieurs générations, sont agressées physiquement, insultées ou se font même cracher dessus parce qu'on les considère complices des conséquences de la guerre à Gaza et au Liban. Dans les écoles et les universités, les enfants et les jeunes adultes sont appelés à prendre leurs distances avec le gouvernement israélien, qu'ils n'ont jamais élu. Cette attitude exploite le stéréotype judéophobe de la double allégeance. À savoir que les membres de la communauté juive ne seraient loyaux qu'envers eux-mêmes et Israël et qu'ils ne seraient pas de «vrais» Suisses.

Ce raisonnement a conduit à un triste point culminant: l'attaque au couteau perpétrée contre un juif en mars à Zurich, au cours de laquelle la victime n'a survécu qu'avec beaucoup de chance. Cet incident parmi d'autres a eu pour effet de détériorer considérablement le sentiment de sécurité de nombreuses personnes juives en Suisse. Beaucoup dissimulent tout symbole religieux et évitent de révéler ouvertement leur identité à l'école, au travail et à l'université. On ne peut que supposer le nombre d'incidents que la vigilance constante des institutions juives telles que les écoles, les synagogues et les centres communautaires permet de

prévenir. Une enquête récente auprès des juives et des juifs de Suisse confirme un sentiment d'insécurité croissant. Il reste du devoir de la société et de la politique de garantir aux juives et juifs de Suisse la sécurité nécessaire.

La politique a posé des jalons importants, comme le processus engagé pour interdire les symboles nazis et l'interdiction du Hamas, afin de lutter par les moyens légaux contre l'antisémitisme exprimé publiquement. Il est également réjouissant que le Parlement ait chargé le Conseil fédéral d'élaborer une stratégie participative contre l'antisémitisme. Mais à elles seules, de telles mesures ne changent pas grand-chose pour les individus qui portent en eux une idéologie antisémite bien ancrée. Et de telles attitudes ont augmenté de manière significative au sein de la population suisse ces dernières années, comme le montre une étude qui vient d'être publiée. L'antisémitisme ne se limite toutefois pas à un groupe de population spécifique, l'hostilité envers les personnes juives est un phénomène social global: l'antisémitisme se retrouve aussi bien à gauche qu'à droite de l'échiquier politique, au sein de la population musulmane et également dans ce que l'on appelle le centre de la société.

Il incombe à la société dans son ensemble de s'opposer à l'antisémitisme, ainsi qu'à toutes les autres formes de racisme et de discrimination. Car la discrimination sape les valeurs et les idéaux d'une société libérale, sociale et libertaire. En un mot: la démocratie! L'objection, le courage civique, le dialogue et l'information sont des moyens essentiels pour faire tomber les préjugés et la haine et, enfin, faire naître la tolérance et la compréhension.

La FSCI et la GRA apportent une contribution essentielle à cette compréhension. Toutefois, le soutien actif de la société civile, de la politique et des autorités est également nécessaire pour que l'antisémitisme puisse être combattu en Suisse et que les juives et juifs puissent à nouveau affirmer leur religion et leur identité sans crainte. Nous avons la conviction que la raison et le dialogue démocratique continueront à s'imposer dans notre société.

**Ralph Friedländer, président de la FSCI, et
Zsolt Balkanyi-Guery, président de la GRA**



Signaler un incident antisémite



Avez-vous vécu ou observé un incident antisémite ?

Avez-vous découvert un message antisémite sur les réseaux sociaux ?

Contactez-nous via

+41 43 305 07 77

incident@swissjews.ch

swissjews.ch/signalerincident

[Signaler un incident](#)

Peuvent être signalés auprès de l'antenne de la FSCI, les incidents antisémites personnellement vécus ou observés en Suisse alémanique, italienne ou rhéto-romane. Ce peut être des agressions physiques et des insultes, des graffitis, des lettres et des messages ou des articles et des commentaires trouvés sur Internet et dans les médias sociaux. Nous analysons et catégorisons ces incidents et conseillons les personnes concernées.

Même si vous n'avez pas l'assurance qu'il s'agisse d'un incident antisémite, vous pouvez nous contacter. Nous vous aiderons volontiers à le définir.



Tableau synoptique

221

Incidents
(monde analogique)

dont

11

Voies de fait

42

Insultes

103

Propos

44

Graffitis

2

Déprédations

10

Postures

9

Affiches/banderoles

Au moins 45% en lien
direct avec la guerre au
Proche-Orient

1596

Incidents
(en ligne)

dont

42%

Théories du complot

35,3%

Antisémitisme général

16,7%

Antisémitisme
en lien avec Israël

6%

Négation ou
banalisation de la Shoah

Au moins 28,3% en lien
direct avec la guerre
au Proche-Orient



1. Analyse générale

Antisémitisme dans le monde réel

Le nombre d'incidents antisémites dans le monde réel est resté très élevé en 2024. Le pic d'octobre et de novembre 2023 n'a certes plus été atteint, mais le niveau est resté constamment et considérablement plus élevé au fil des mois qu'avant les attentats terroristes du 7 octobre 2023. Ainsi, 221 incidents ont été recensés (2023: 155), ce qui correspond à une augmentation de 42,5%. Par rapport à 2022, cela correspond même à une augmentation de 287%. Sur l'ensemble de l'année sous revue, 11 voies de fait ont été recensées (2023: 10), dont l'attaque au couteau de mars à Zurich, à laquelle la victime n'a survécu que de peu. Le nombre d'insultes, s'élevant à 42, a légèrement diminué (2023: 47). On observe une augmentation massive dans la catégorie des propos antisémites. Alors que l'on en recensait seulement 38 en 2023, ce nombre est passé à 103 au cours de l'année sous revue. Le nombre de graffitis reste presque inchangé avec 44 incidents (2023: 42), tout comme le nombre de postures (2024: 10, 2023: 8) et d'affiches/banderoles (2024: 9, 2023: 10). Après une longue période sans, 2 déprédations ont de nouveau été signalées à la FSCI en 2024.

En 2024, la guerre au Proche-Orient a continué d'alimenter un nombre élevé d'incidents antisémites. Dans 44,8% des cas, un lien direct avec la guerre au Proche-Orient a pu être établi, chiffre qui pourrait être encore bien plus élevé si les motivations des responsables des faits étaient connues à chaque fois. Un leitmotiv revient dans de nombreux incidents, notamment en ce qui concerne les insultes et les propos: l'affirmation selon laquelle les juives et les juifs suisses seraient responsables de la guerre, des actions et de la politique d'Israël. L'exigence selon laquelle les personnes juives doivent se justifier ou se distancier de cette

politique fait également partie de ce récit. En outre, si l'on considère les propos recensés de l'année sous revue, il a été très souvent affirmé que «les juifs» n'auraient pas à s'étonner de la montée de l'antisémitisme s'ils ne prennent pas leurs distances avec Israël. Ils sont donc eux-mêmes responsables de l'antisémitisme par leur comportement. Toutes ces affirmations sont manifestement fausses et relèvent d'un discours antisémite qui ne date pas d'hier.

Comme ces dernières années, il faut présupposer des cas non recensés, en particulier pour ce qui est des insultes et des propos, car certains incidents ne sont vraisemblablement toujours pas signalés à la FSCI ou à la police. Une carence inévitable lorsque la saisie des incidents se fonde sur des signalements volontaires. Cette hypothèse est également confirmée par l'enquête menée récemment par la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW) auprès des juives et des juifs de Suisse (cf. chapitre 4).

L'antenne de signalement de la FSCI a reçu plus de 500 signalements au cours de l'année sous revue. Après un examen minutieux de tous les doublons et sur la base de la définition de l'IHRA (cf. chapitre 9.2.4.), l'antenne de signalement a finalement recensé quelque 170 incidents antisémites avérés. Ainsi, seul un tiers de tous les signalements reçus par l'antenne de signalement de la FSCI ont pu être considérés comme des incidents antisémites. Après un examen approfondi, deux tiers n'ont pas pu être pris en compte. Ce ratio montre deux choses: d'une part, de nombreuses personnes signalent ce qu'elles voient ou vivent et qu'elles considèrent comme antisémite. Cela est certainement dû à la situation actuelle et il est juste de le faire. D'autre part, il existe un écart entre les perceptions personnelles et les conditions-cadres de définition. En ce qui concerne Israël en particulier, un grand nombre de graffitis, tracts et slogans ont été signalés, qui ne peuvent être classés comme antisémites selon la définition de l'IHRA.



La FSCI a elle-même recensé 51 incidents antisémites, car il s'agissait de courriers électroniques ou postaux adressés directement à la FSCI.

Dans plus de la moitié des cas, il est difficile, voire impossible, d'attribuer les auteurs d'incidents antisémites dans le monde réel à un milieu particulier. Les incidents attribuables se répartissent plus ou moins équitablement entre les milieux connus: L'extrême droite, l'extrême gauche, les islamistes, le «milieu de la société», la sous-culture conspirationniste et anti-étatique et le camp radical pro-palestinien. Une légère prédominance du camp radical pro-palestinien, qui mélange des personnes d'extrême gauche et des musulmans, a pu être constatée.

Antisémitisme en ligne

Depuis le début de l'année 2024, la FSCI utilise un logiciel de recherche spécial pour le monitoring en ligne. Celui-ci recherche des termes spécifiques sur les plateformes de réseaux sociaux, dans les colonnes de commentaires des journaux en ligne et sur les sites Internet accessibles au public et détecte également si les publications proviennent de Suisse. Les messages ainsi obtenus sont ensuite évalués individuellement par le personnel de la FSCI pour déterminer s'ils peuvent être classés comme antisémites au sens de la définition de l'IHRA. En raison de cette innovation méthodologique, il n'est plus possible de comparer directement les incidents en ligne avec ceux des dernières années, car le support logiciel permet de saisir plus d'incidents qu'un traitement purement manuel.

Au cours de l'année sous revue, 1596 incidents en ligne ont été enregistrés, principalement grâce à notre propre système de monitoring, mais aussi grâce à des signalements. La majeure partie d'entre eux, soit 890 incidents, concerne l'application de messagerie Telegram. En outre, il n'y a pratiquement aucune modération des commentaires haineux sur Telegram. Les théories du complot antisémites

énoncées de manière codée ou non codée, mais aussi la haine ouverte contre les juives et les juifs, sont tolérées et diffusées, en particulier dans les groupes connus de la subculture hostile à l'État et à la société et enclins aux théories complotistes.

Le deuxième plus grand nombre d'incidents antisémites dans le monde numérique se retrouve dans les colonnes de commentaires des journaux en ligne. Ce sont 300 incidents, répartis sur 16 journaux différents, qui ont été enregistrés ici. Ce chiffre élevé par rapport aux années précédentes surprend et n'a été découvert que grâce à l'utilisation du logiciel de recherche. Il n'était pas possible de passer en revue tous les articles en ligne les années précédentes. Il est donc urgent d'améliorer la modération de ces commentaires, surtout si l'on considère qu'il ne s'agit pas seulement d'un antisémitisme latent. Des accusations explicites selon lesquelles «les juifs» gouverneraient le monde et des négations de la Shoah ont également été publiées.

Des posts et commentaires antisémites provenant de Suisse ont été trouvés sur presque tous les réseaux sociaux connus: TikTok (103 incidents), X (94), Instagram (51) et Facebook (40). Ils ont également été relevés dans les commentaires de vidéos YouTube (34) et sur différents sites Internet (81), ces derniers concernant principalement des articles de «médias alternatifs».

Comme les années précédentes, l'étude de 2024 a cherché à déterminer si les incidents avaient un lien direct avec l'un des déclencheurs aux effets à long terme (cf. chapitre 2.3). Un lien direct avec la guerre au Proche-Orient a pu être établi pour 28,3% des publications et commentaires antisémites. Cependant, un nombre encore plus important d'incidents a certainement un lien indirect avec ce sujet, en raison de l'atmosphère exacerbée par la guerre, même en Suisse. Dans 7% des cas, il y avait un lien direct avec la guerre en Ukraine. Même si ce conflit n'est plus



aussi présent dans les médias qu’au début de la guerre, il continue de déclencher principalement la propagation de théories du complot antisémites. La thématique du coronavirus n’a presque plus d’incidence. Seul 1% des incidents y était encore directement lié.

Il n’est souvent pas facile de classer politiquement les auteurs de messages et de commentaires antisémites. Si les noms d’utilisateur choisis ou les déclarations antisémites elles-mêmes permettent une attribution, cela n’est pas possible pour la plupart des incidents. Les chiffres sont par conséquent trop faibles pour permettre une évaluation statistique. Les classifications possibles indiquent toutefois les milieux connus: l’extrême droite, l’extrême gauche, les islamistes, le «centre de la société», la sous-culture conspirationniste et antiétatique et le camp radical pro-palestinien.

Théories du complot

Les théories du complot antisémites continuent de représenter la plus grande des quatre catégories de contenu. Ce sont 42% des incidents en ligne qui ont pu être attribués à cette catégorie. En 2024, la théorie du complot la plus répandue reste de loin la théorie dite des Khazars. Celle-ci affirme que les juifs et les juives ashkénazes d’Europe de l’Est ne descendent pas des juifs et juives expulsés de l’ancien Israël, mais du peuple turc nomade des Khazars, qui ont fondé un empire dans le Caucase du Nord au VII^e siècle et se sont convertis au judaïsme. L’objectif est de délégitimer l’État israélien. Une grande partie de la population israélienne et surtout les pères fondateurs de l’État sont ashkénazes; si ces derniers ne descendent pas de la population originelle de l’ancien Israël, alors ils n’ont rien à faire dans cette région. Cette argumentation vise par conséquent à priver Israël de son droit à l’existence. De plus, les termes «Khazars» ou «mafia khazare» sont souvent utilisés comme mots de code pour désigner les «juifs». On colporte également l’idée que les «Khazars» contrôle-

raient les gouvernements, les banques et les médias – en somme le «complot juif mondial» classique.

Une autre théorie du complot très répandue au cours de l’année sous revue est celle selon laquelle les «sionistes» auraient financé Adolf Hitler et les nazis et les auraient incités à la Shoah pour que l’Europe, par culpabilité, permette ensuite la création de l’État d’Israël. Une variante de cette théorie veut qu’Adolf Hitler soit en réalité un membre de la famille Rothschild.

Antisémitisme en lien avec Israël

Parmi les incidents en ligne, 16,7% ont pu être classés dans la catégorie «Antisémitisme en lien avec Israël». En réalité, 28,3% ont un lien direct avec la guerre au Proche-Orient. De nombreux cas peuvent donc également avoir été classés dans les trois autres catégories. Ainsi, dans les catégories «Théories du complot» ou «Négation de la Shoah», on trouve également des cas en rapport avec Israël. Lorsque des juives et juifs suisses sont rendus responsables de la guerre ou de la politique d’Israël ou sont désignés de manière générale comme des Israéliens, cela relève encore de la catégorie «Antisémitisme général».

En 2024, l’antisémitisme en lien avec Israël s’est surtout exprimé dans la représentation des Israéliens, fondée sur des stéréotypes antisémites classiques: ce seraient des monstres sanguinaires qui aiment tuer les enfants. Les Israéliennes et Israéliens auraient le droit de faire ce qu’ils veulent, puisque les «Juifs» ou les «sionistes» contrôlèrent les gouvernements d’Europe et des États-Unis. La presse occidentale rendrait compte de la guerre en prenant parti, car Israël, les «juifs» ou les «sionistes» dominent les médias. Il est également devenu fréquent de comparer Israël et le gouvernement israélien aux nazis, et la guerre d’Israël contre le Hamas à l’Holocauste.



Le slogan «From the river to the sea, Palestine will be free» continue également d'être scandé régulièrement lors de manifestations et se retrouve sur des banderoles, des pancartes, des dépliants et des graffitis. Cependant, la liberté ainsi postulée pour la Palestine présente généralement un côté obscur que certaines personnes ne semblent pas percevoir. «From the river to the sea» n'est pas seulement un slogan critique envers l'État israélien, mais aussi généralement antisémite. Cette constatation est fondée sur la définition de l'antisémitisme de l'IHRA. Ce qui est déterminant ici, c'est ce que le slogan insinue réellement et pose comme exigence. Le «fleuve» et la «mer» dont il est question sont le Jourdain et la Méditerranée. Entre les deux se trouvent aujourd'hui l'État d'Israël, la Cisjordanie et la bande de Gaza. L'État palestinien proposé, qui s'étendrait du Jourdain à la Méditerranée, est envisagé sans Israël, voire, dans les cas extrêmes, en l'anéantissant. Cela prive l'État juif du droit d'exister. Cela relève de l'antisémitisme. Dans un deuxième temps, il faut considérer les conséquences d'une Palestine «from the river to the sea». Près de 7 millions de juives et de juifs vivent en Israël et leur sécurité est existentiellement liée à l'État d'Israël. De nombreuses personnes juives de la diaspora, en dehors d'Israël, considèrent également le pays comme un «bastion», où ils peuvent trouver refuge en cas d'urgence. La négation du droit à l'existence, avec ses conséquences dramatiques pour des millions de juives et de juifs, s'inscrit dans une longue histoire d'expulsion et d'extermination et s'apparente à un appel à la violence. Le Hamas utilise également ce slogan dans sa charte de 2017, dans laquelle il appelle par ailleurs explicitement à l'anéantissement d'Israël.

Il est important de souligner que toutes les critiques à l'encontre d'Israël, du gouvernement israélien ou du comportement d'Israël dans la guerre contre le Hamas ne sont pas nécessairement considérées comme antisémites. Si ces critiques sont de même nature

que celles formulées à l'encontre d'autres États démocratiques, elles ne sont pas contestables au regard de la définition de l'IHRA. Le slogan «Free Palestine» ainsi que les insultes en langage grossier telles que «Fuck Israel» ne sont pas antisémites en soi, mais le deviennent généralement lorsqu'ils servent le récit de l'amalgame juifs = Israéliens. C'est le cas par exemple lorsque «Free Palestine» est tagué sur une synagogue. De même, les accusations d'apartheid et de génocide à l'encontre d'Israël ne sont pas analysées séparément, mais dans le contexte général du propos.

Négation et banalisation de la Shoah

Dans cette catégorie de contenu, 96 incidents ont été recensés au cours de l'année sous revue. Avec 6%, elle reste la plus petite des quatre catégories de contenu. Les auteurs ou autrices ont par exemple nié le fait que 6 millions de juifs et juives aient été assassinés ou que des camps d'extermination avec des chambres à gaz aient existé. La négation de la Shoah s'est particulièrement répandue dans les groupes de discussion sur Telegram après le décès de la célèbre négationniste Ursula Haverbeck en novembre 2024. De nombreux utilisateurs ont salué «l'œuvre d'une vie» et validé ses affirmations grossières sur la Shoah.

La banalisation de la Shoah comprend d'une part des commentaires et des publications contenant des plaisanteries de mauvais goût ou des déclarations selon lesquelles, par exemple, les camps de concentration «n'ont pas été si terribles que ça». L'affirmation, qui revient souvent de nos jours, selon laquelle un holocauste serait en cours dans la bande de Gaza est également considérée comme une banalisation de la Shoah.

Parmi les 96 incidents de cette catégorie de contenu, on en compte 35 qui nient la Shoah et 61 qui la banalisent.

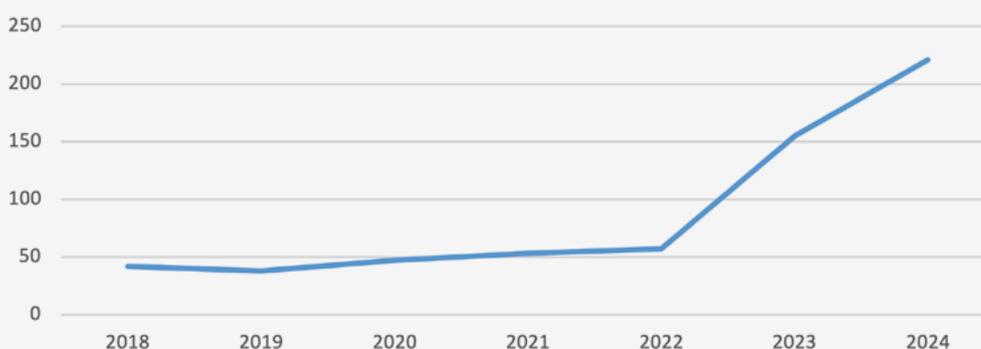


2. Statistiques

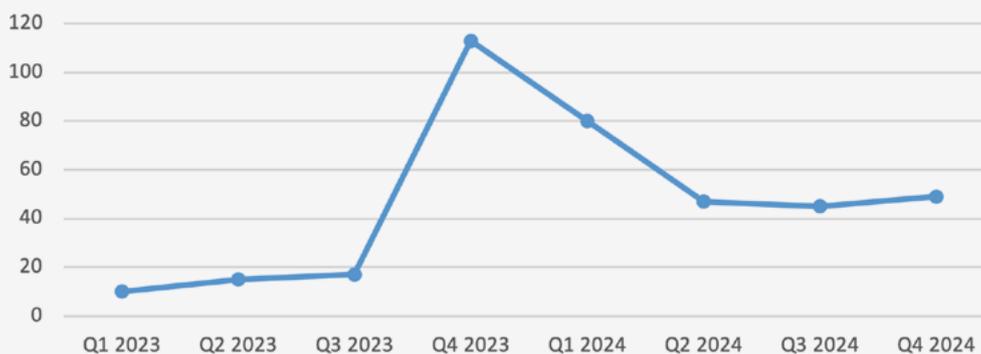
2.1 Incidents de l'année 2024 en Suisse alémanique, italienne et rhéto-romane

Évolution chronologique des incidents antisémites

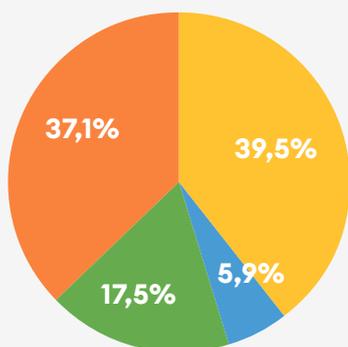
Évolution des incidents antisémites 2018–2024
(monde analogique)



Évolution des incidents antisémites 2018–2024
par trimestre (monde analogique)



Répartition des incidents en fonction du contenu

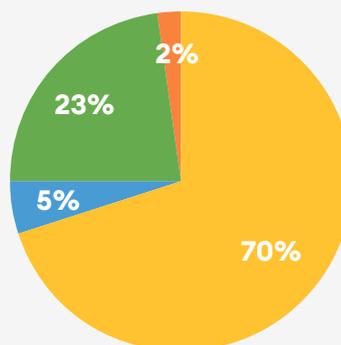


Répartition en fonction du contenu (tous incidents)

- Antisémitisme général **39,5%**
- Négation et banalisation de la Shoah **5,9%**
- Antisémitisme en lien avec Israël **17,5%**
- Théories complotistes antisémites **37,1%**

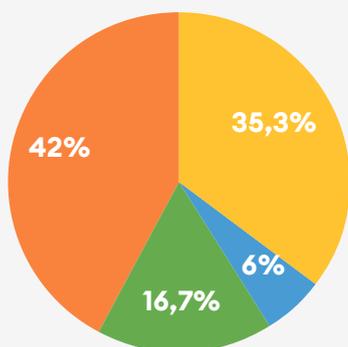
Répartition en fonction du contenu (monde analogique)

- Antisémitisme général **70%**
- Négation et banalisation de la Shoah **5%**
- Antisémitisme en lien avec Israël **23%**
- Théories complotistes antisémites **2%**

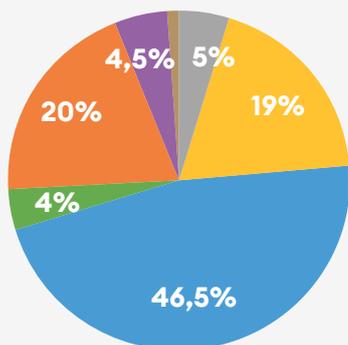


Répartition en fonction du contenu (en ligne)

- Antisémitisme général **35,3%**
- Négation et banalisation de la Shoah **6%**
- Antisémitisme en lien avec Israël **16,7%**
- Théories complotistes antisémites **42%**



Répartition des incidents en fonction de la forme



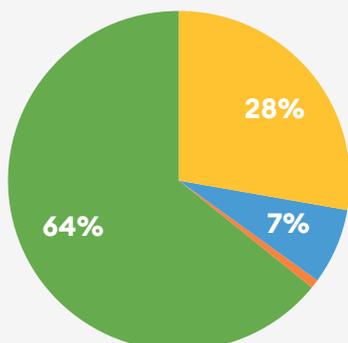
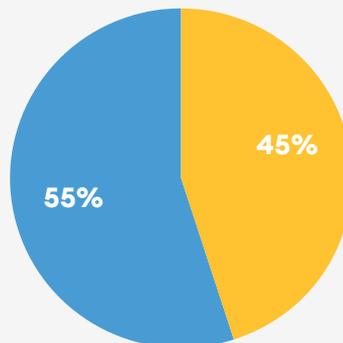
Répartition en fonction de la forme (monde analogique)

- Voies de fait **5%**
- Insultes **19%**
- Propos **46,5%**
- Affiches/Banderoles **4%**
- Graffitis **20%**
- Postures **4,5%**
- Dommages à la propriété **1%**

Répartition en fonction d'un lien établi avec l'un des principaux déclencheurs

Répartition en fonction d'un rapport univoque (monde réel)

- Guerre au Moyen-Orient **45%**
- Pas de rapport univoque **55%**



Répartition en fonction d'un rapport univoque (en ligne)

- Guerre au Moyen-Orient **28%**
- Guerre en Ukraine **7%**
- Pandémie de Covid **1%**
- Pas de rapport univoque **64%**

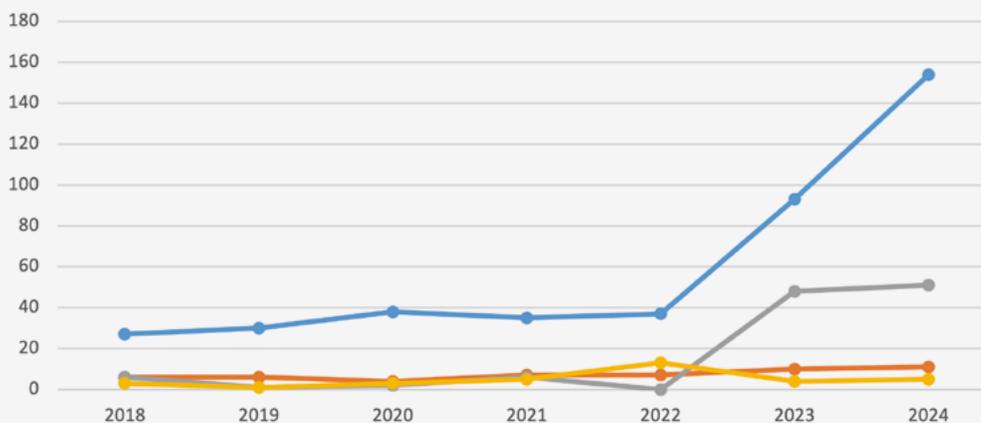


Comparaison mensuelle de tous les incidents survenus au cours des années 2023 et 2024

| Mois | Ensemble des incidents | | dont actes | | dont envois | | Incidents en ligne |
|--------------|------------------------|------------|------------|------------|-------------|-----------|--------------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 |
| Janvier | 21 | 3 | 16 | 2 | 5 | 1 | 159 |
| Février | 34 | 3 | 16 | 2 | 18 | 1 | 128 |
| Mars | 25 | 4 | 15 | 1 | 10 | 3 | 104 |
| Avril | 7 | 8 | 3 | 6 | 4 | 2 | 133 |
| Mai | 23 | 5 | 11 | 4 | 12 | 1 | 144 |
| Juin | 17 | 2 | 11 | 2 | 6 | 0 | 119 |
| Juillet | 14 | 3 | 11 | 2 | 3 | 1 | 101 |
| Août | 13 | 8 | 10 | 7 | 3 | 1 | 129 |
| Septembre | 18 | 6 | 10 | 6 | 8 | 0 | 106 |
| Octobre | 22 | 50 | 13 | 37 | 9 | 13 | 187 |
| Novembre | 13 | 47 | 11 | 37 | 2 | 10 | 158 |
| Décembre | 14 | 16 | 14 | 13 | 0 | 3 | 128 |
| Total | 221 | 155 | 141 | 119 | 80 | 36 | 1596 |

Évolution chronologique des incidents depuis 2018

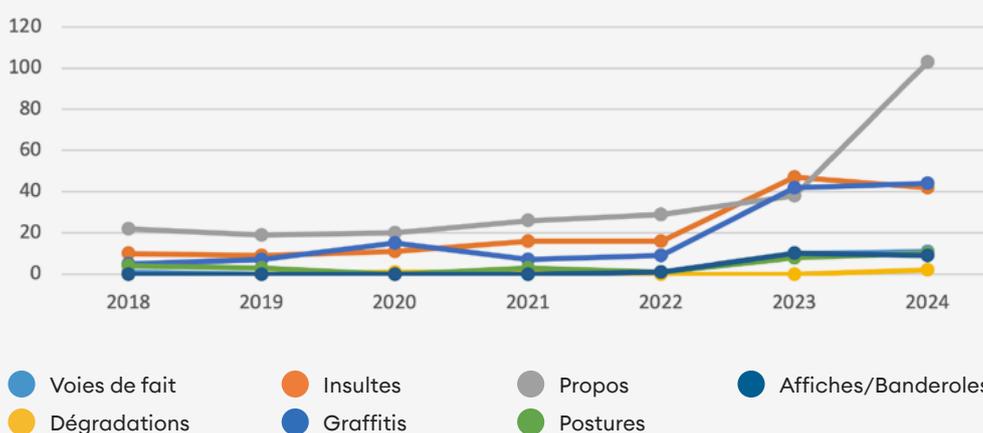
Évolution chronologique en fonction du contenu (monde analogique)



- Antisémisme général
- Négation et banalisation de la Shoah
- Antisémisme en lien avec Israël
- Théories complotistes antisémites



Évolution en fonction de la forme (monde analogique)



2.2 Les incidents en ligne

Saisie des incidents en ligne

Depuis le début de l'année 2024, la FSCI utilise un logiciel de recherche spécial pour le monitoring en ligne. Celui-ci recherche des termes spécifiques sur les plateformes de réseaux sociaux, dans les colonnes de commentaires des journaux en ligne et sur les sites Internet et détecte également si les publications proviennent de Suisse. Les messages ainsi obtenus sont ensuite évalués individuellement par le personnel de la FSCI pour déterminer s'ils peuvent être classés ou non comme antisémites au sens de la définition de l'IHRA. Grâce à ce nouveau type de monitoring, il est possible de mieux cerner la situation de l'antisémitisme en ligne en Suisse.

Répartition des incidents en ligne

Le tableau suivant montre où ont été enregistrés les incidents en ligne. Il convient de noter qu'en ce qui concerne les organes de presse («Weltwoche», «NZZ», etc.), seuls ont été décomptés les incidents observés dans les colonnes de commentaires des sites Internet des organes en question. Les commentaires sur les articles publiés sur les réseaux sociaux sont comptabilisés dans la plateforme de réseaux sociaux concernée.



Répartition des incidents en ligne selon les plateformes

| | Telegram | TikTok | Twitter | Instagram | Facebook | Youtube | Webseiten | Weitwoche | Tamedia | NZZ | Inside Paradeplatz | 20 Minuten | Andere | Total |
|--------------|----------|--------|---------|-----------|----------|---------|-----------|-----------|---------|------|--------------------|------------|--------|--------|
| Janvier | 88 | 0 | 7 | 6 | 2 | 3 | 12 | 7 | 0 | 6 | 6 | 9 | 13 | 159 |
| Février | 62 | 0 | 1 | 10 | 12 | 0 | 5 | 10 | 10 | 8 | 3 | 4 | 3 | 128 |
| Mars | 34 | 15 | 2 | 7 | 3 | 1 | 5 | 21 | 10 | 3 | 0 | 0 | 3 | 104 |
| Avril | 53 | 17 | 8 | 3 | 4 | 6 | 11 | 24 | 3 | 2 | 1 | 0 | 1 | 133 |
| Mai | 78 | 23 | 16 | 0 | 2 | 5 | 5 | 13 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 144 |
| Juin | 64 | 10 | 7 | 11 | 4 | 1 | 7 | 13 | 0 | 0 | 2 | 0 | 0 | 119 |
| Juillet | 62 | 1 | 7 | 2 | 2 | 1 | 4 | 17 | 0 | 2 | 0 | 0 | 3 | 101 |
| Août | 61 | 14 | 18 | 4 | 7 | 2 | 6 | 11 | 1 | 4 | 0 | 0 | 1 | 129 |
| Septembre | 57 | 12 | 10 | 2 | 1 | 5 | 5 | 11 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 106 |
| Octobre | 119 | 4 | 13 | 1 | 1 | 6 | 14 | 1 | 11 | 4 | 1 | 1 | 11 | 187 |
| Novembre | 112 | 5 | 2 | 3 | 0 | 3 | 6 | 12 | 9 | 1 | 0 | 0 | 5 | 158 |
| Décembre | 100 | 2 | 3 | 2 | 2 | 1 | 1 | 8 | 3 | 0 | 2 | 1 | 3 | 128 |
| Total 2024 | 890 | 103 | 94 | 51 | 40 | 34 | 81 | 148 | 50 | 30 | 15 | 15 | 45 | 1596 |
| Pourcentages | 55,8% | 6,5% | 5,9% | 3,2% | 2,5% | 2,1% | 5,1% | 9,3% | 3,1% | 1,9% | 0,9% | 0,9% | 2,8% | 100,0% |

«Tamedia» comprend des commentaires de «Tages-Anzeiger» (26), «Basler Zeitung» (13), «Der Bund» (9) et «Berner Zeitung» (2). «Autres» comprend des commentaires de «Tio.ch» (13), «Watson» (8), «Nau» (7), «msn.com» (5), «Blick» (4), «WhatsApp» (3), «Davoser Zeitung» (2) et «CH Media» (2).

2.3 Déclencheurs

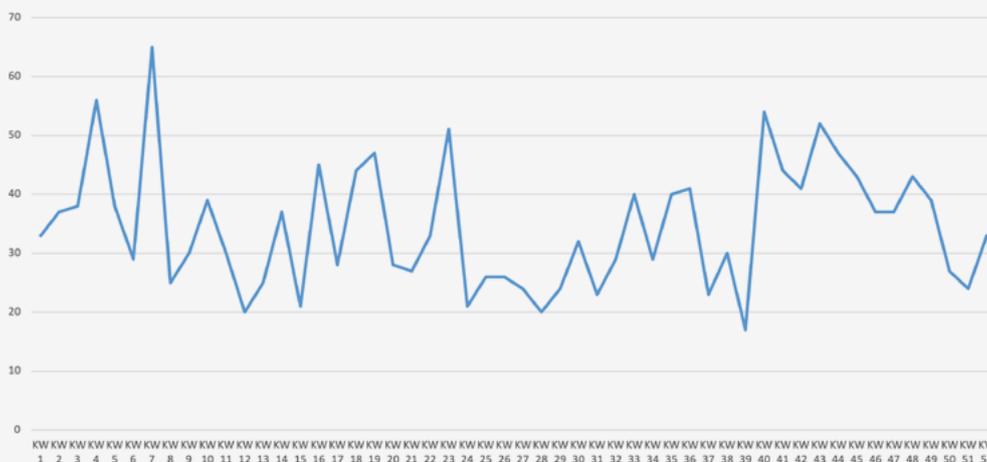
À l'origine, on entendait par «déclencheurs» ou «triggers» des circonstances ou des événements entraînant, durant une période limitée (généralement quelques jours), une augmentation massive du nombre d'incidents antisémites. Ils pouvaient avoir pour origine soit des événements internationaux (par exemple en lien avec le Proche-Orient) ou nationaux (votes locaux, procès, etc.), soit encore des faits relatés par les médias.

Par le passé, la plupart des pics du diagramme ci-dessous pouvaient être attribués à des déclencheurs spécifiques. Cependant, depuis quelques années, les déclencheurs aux effets à long terme dominent. Tout a commencé avec la pandémie de coronavirus, puis est venue la guerre en Ukraine et, depuis le 7 octobre 2023, l'attentat du Hamas et l'escalade de la guerre au Proche-Orient servent de déclencheurs. Ces événements sont constamment à l'origine directe ou indirecte d'incidents antisémites.

Il y a certes encore des déclencheurs mineurs, mais ceux-ci n'entraînent pas forcément de changements clairs dans le diagramme. En 2024, il s'agissait par exemple de l'attaque au couteau d'un homme juif à Zurich. Le refus d'un loueur de luges à Davos de louer des luges à des personnes juives a quant à lui entraîné la plus forte augmentation au cours de la semaine 7. Ces exemples montrent bien que les incidents antisémites entraînent souvent une augmentation du nombre d'incidents antisémites sur les réseaux sociaux et dans les colonnes de commentaires des journaux en ligne.



Nombre de tous les incidents ventilés selon les semaines du calendrier



3. Les incidents les plus graves

Voies de fait

- En mars à Zurich, un jeune islamiste radicalisé attaque au couteau un homme reconnaissable extérieurement comme étant juif. Il est grièvement blessé et survit de justesse, grâce à des sauveteurs courageux et à beaucoup de chance.
- En août à Davos, deux hommes attaquent un jeune juif orthodoxe. Les agresseurs le frappent au visage, lui crachent dessus et crient «Free Palestine».
- En décembre à Zurich, une personne attaque six personnes juives au cours d'un week-end. Il en frappe certains, leur arrache des objets et les insulte.

Déprédations

- En août à Zurich, une tentative d'incendie criminel est perpétrée contre une synagogue.

Insultes

- En janvier à Bâle, une femme portant l'étoile de David en pendentif se fait crier dessus «Hitler aurait dû finir son travail» et «Free Palestine».
- En mai à Bâle, un élève juif se fait traiter de «sale juif».
- En juillet, dans une école, une fille juive se fait insulter: «Espèce de sale petite juive, tu as de la chance d'avoir encore une famille!»
- Lors d'un match de football en août dans le canton d'Argovie, un joueur de l'équipe adverse passe devant le banc des joueurs de l'équipe juive et déclare «On devrait tous vous brûler, sales juifs!»



- En septembre, une salle de prière temporaire à Davos reçoit une lettre. On peut y lire: «Salauds de juifs, dégagez de Davos!» Tous les «S» sont remplacés par une Siegrune (la rune Sig détournée par les SS dans leur insigne).
- En novembre, à Zurich, un groupe d'hommes juifs est invectivé et traité de «sales juifs» depuis une voiture en marche.

Propos

- En janvier, dans un tramway à Zurich, un homme dit à haute voix: «Hitler aurait dû gagner la guerre» et «Les nazis n'ont pas tout fait de travers».
- En février, une lettre de lecteur antisémite intitulée «Les juifs nous attaquent» est publiée dans le «Davoser Zeitung».
- En mars, dans une école du canton de Schaffhouse, des élèves tiennent des propos tels que «Nous irons à Auschwitz et nous y ferons un gâteau d'anniversaire dans la chambre à gaz» ou «Être gardien à Dachau, c'était sûrement génial». Une bande dessinée représentant deux enseignants dans une chambre à gaz est également réalisée.
- En mai, dans un S-Bahn du canton de Fribourg, un homme demande soudainement à une personne portant une kippa si elle est juive. Lorsque la personne interrogée répond par l'affirmative, l'homme répond «Je hais les juifs».
- En août, une famille juive se trouve dans un funiculaire à Davos. Un homme âgé à proximité dit de manière audible à sa partenaire: «Une vraie plaie, comme les sauterelles!»
- En septembre, dans un train express reliant Zurich à Berne, une femme dit au téléphone, de manière bien audible pour tout le monde: «Je regrette qu'à l'époque Hitler n'ait malheureusement pas terminé son travail avec les juifs, à savoir les éliminer.»

- En octobre, un distributeur de films refuse de remettre le film «Bye bye Tibériade» au festival du film Yesh! de Zurich. Il ne voulait pas travailler avec un festival du film juif.

Envois

- Tout au long de l'année, la FSCI reçoit des dizaines d'e-mails et de lettres contenant des insultes et des propos antisémites.
- En janvier, une communauté juive du canton de Berne reçoit un e-mail dans lequel il est question de remettre en service les camps de concentration, d'aller chercher les juifs de Suisse avec des trains de marchandises, de voler leurs objets de valeur et de tester l'installation de gazage avec des personnalités juives suisses.
- En mars, une communauté juive du canton de Zurich reçoit une lettre fantasmant sur la poursuite de la Shoah. Les juifs seraient comme des sangsues qu'il faudrait exterminer, et les femmes juives devraient être vendues à la prostitution.
- En mai, une personne juive trouve dans sa boîte aux lettres un papier sur lequel est écrit «Dehors les juifs, dehors les chiens».

Graffitis

- En mai, une étoile de David et les mots «symbole de Satan» sont tagués sur un mur du stade du Letzigrund à Zurich.
- En juin, l'inscription «Kill all Juden» est écrite au dos d'un siège du S-Bahn de Zurich.
- En juin, plusieurs galeries d'art de Zurich, dont les propriétaires sont juifs, sont recouvertes de slogans anti-israéliens/pro-palestiniens.
- En juillet, deux croix gammées sont peintes sur la porte d'une maison du canton de Schwytz, où habite un juif.



- En octobre, un graffiti «Dehors les juifs» est tagué en grand dans un passage souterrain du canton de Bâle-Campagne.

Affiches/banderoles

- Lors de manifestations pro-palestiniennes se déroulant dans différentes villes de Suisse alémanique, le slogan «From the river to the sea, Palestine will be free» est scandé et inscrit sur des banderoles et des pancartes. Des comparaisons avec le nazisme et l'holocauste sont également faites. Quelqu'un brandit aussi un drapeau israélien sur lequel l'étoile de David a été remplacée par une croix gammée.

4. Résultats de l'enquête «Expériences de l'antisémitisme parmi les juives et les juifs de Suisse»

Depuis 2020, une équipe de recherche de la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW) et de la Haute école de travail social de Fribourg (HETS-FR) a mené une deuxième enquête auprès de personnes juives sur leurs expériences de l'antisémitisme. De novembre à décembre 2024, 1335 personnes ont participé à cette enquête, ce qui représente un taux de participation nettement plus élevé qu'il y a quatre ans. Grâce aux divers efforts déployés pour diffuser l'invitation de participation à l'enquête, il a été possible de toucher un nombre nettement plus important de juives et de juifs de Suisse romande et de personnes de différentes appartenances (fig. 1). Les responsables

de l'étude considèrent que l'échantillon est assez représentatif de la population juive de Suisse, même s'ils supposent que les personnes ayant fait elles-mêmes l'expérience de l'antisémitisme ont été plus nombreuses à participer.

Par rapport à 2020, les personnes interrogées sont nettement plus nombreuses à déclarer avoir été victimes de harcèlement et de discrimination au cours des douze derniers mois (fig. 2). Plus précisément, on a demandé par exemple aux personnes interrogées si elles avaient été confrontées à des commentaires antisémites offensants en ligne ou hors ligne. Les déprédations et les agressions ont également été signalées un peu plus fréquemment en 2024, mais les augmentations sont moins significatives.

L'enquête met partiellement en lumière la zone d'ombre des incidents non signalés (par exemple à la police, à des organisations juives). Les résultats montrent que beaucoup d'incidents restent invisibles. Même pour les actes de violence, près d'un cas sur deux n'est pas signalé (fig. 3). La tendance est même à la baisse depuis 2020.

Les victimes des différentes agressions confirment souvent que les faits sont liés au conflit au Proche-Orient. La guerre en Israël, à Gaza et au Liban a donc un impact direct sur la sécurité des personnes juives en Suisse. Parmi les responsables des faits sont notamment cités des personnes d'orientation musulmane extrémiste, mais aussi des personnes d'orientation politique de droite et de gauche ou des groupes d'adolescents. Les personnes interrogées d'obédience orthodoxe ainsi que les personnes identifiables comme étant juives par le port de vêtements ou d'autres signes font plus souvent état d'agressions.

Le fait d'être victime de harcèlement et de discrimination a notamment pour conséquence de détériorer le sentiment subjectif de sécurité et le bien-être. Il n'est donc pas surprenant que l'augmentation des expériences d'agres-



sion dans ces domaines entraîne également une augmentation des comportements d'évitement et une détérioration du bien-être (fig. 4 et 5). Les personnes interrogées sont nettement plus nombreuses qu'en 2020 à envisager de quitter le pays à de renoncer au port de signes visibles qui les identifient comme juives. La proportion de personnes interrogées en mauvaise santé mentale a triplé au fil des ans.

Au vu de ces résultats, il est nécessaire de prendre des mesures pour prévenir les agressions antisémites. La majorité des personnes interrogées estiment que les autorités suisses n'ont pas déployé suffisamment d'efforts dans ce domaine jusqu'à présent (fig. 6), et ce nombre a augmenté entre 2020 et 2024. Les personnes interrogées sont généralement favorables à diverses mesures, les plus souvent citées étant des programmes visant à lutter contre les préjugés dans les écoles ainsi qu'un plus grand enseignement de l'histoire dans les écoles.



Portrait: Dirk Baier est professeur de criminologie à l'Université de Zurich et directeur de l'Institut de délinquance et de prévention de la criminalité à la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW). Il mène notamment des recherches sur différents phénomènes de violence et sur l'extrémisme.

Vers l'étude



Représentation graphique des résultats de l'étude

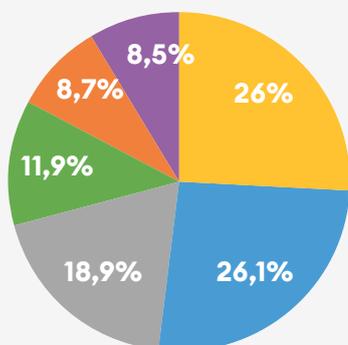


Fig. 1: quelle affirmation décrit l'identité juive au mieux? (enquête 2024, en %)

- Traditionnel **26%**
- Simplement juif **26,1%**
- Réformateur/progressiste **18,9%**
- Orthodoxe **11,9%**
- Strictelement orthodoxe (haredim) **8,7%**
- Autres **8,5%**

Fig. 2: harcèlement, violence, discrimination (en %)

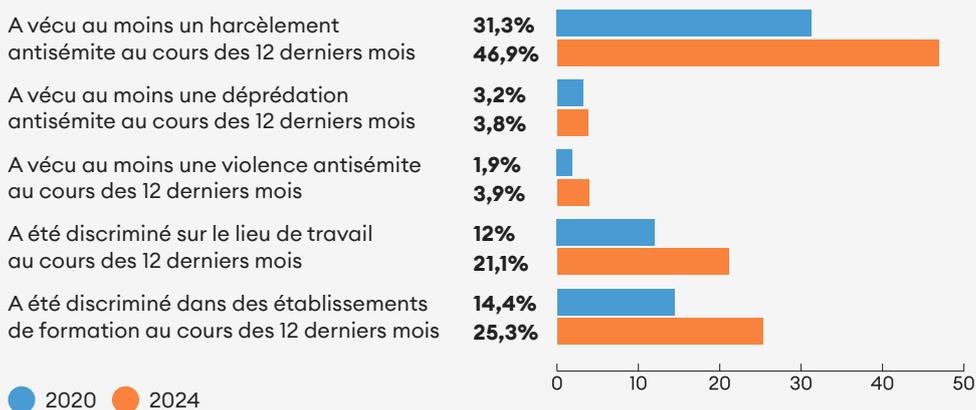


Fig. 3: comportement en matière de signalement (en %)

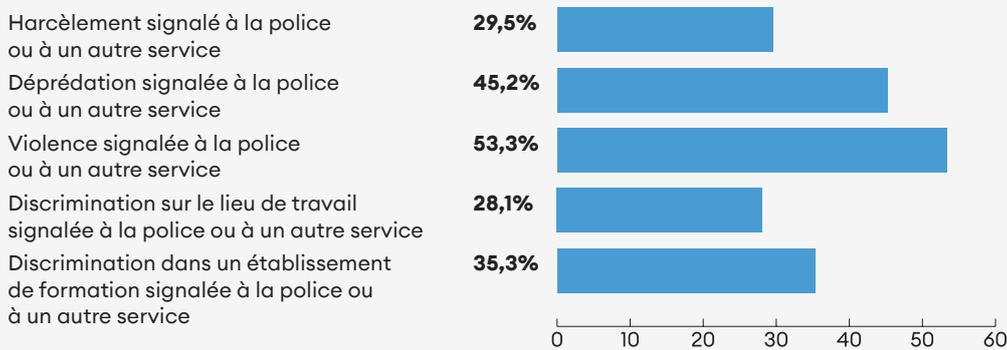


Fig. 4: comportement 'évitement en %)

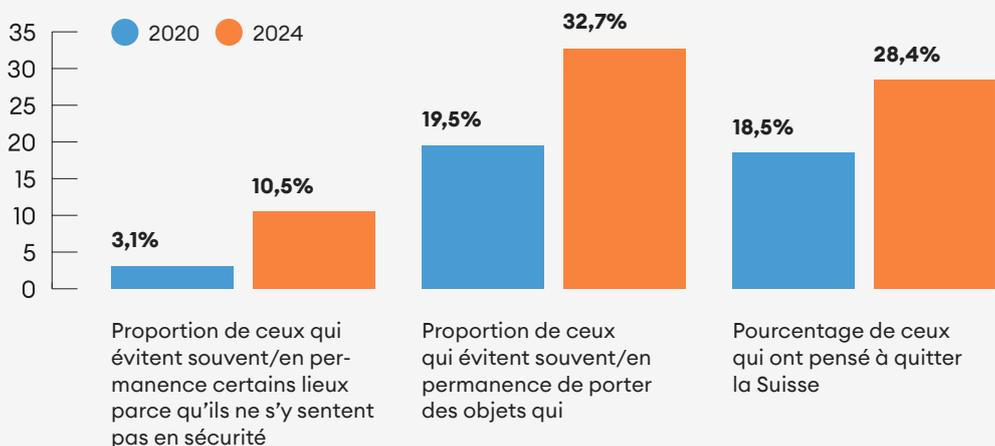


Fig. 5: état de santé des personnes interrogées (en %)

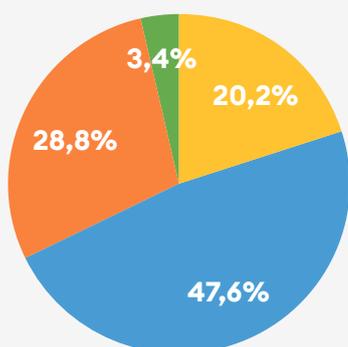
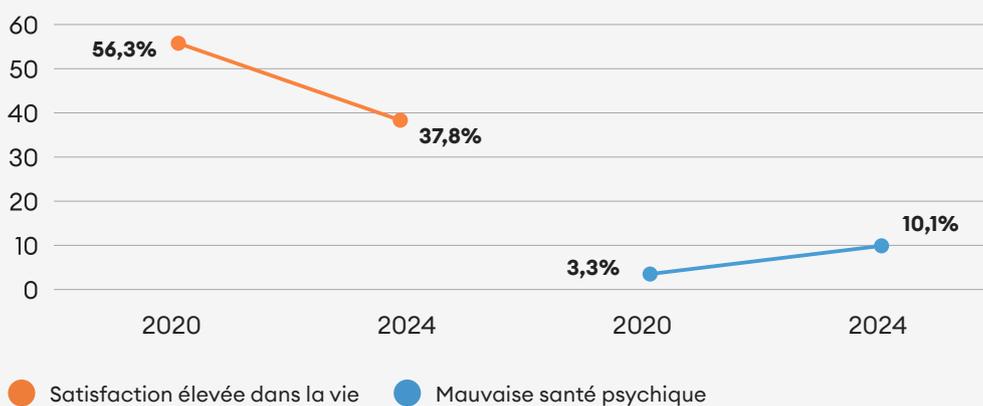
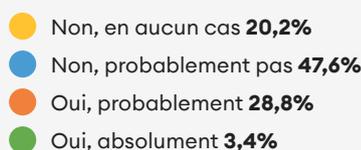


Fig. 6: pensez-vous que les autorités suisses luttent efficacement contre l'antisémitisme? (en %)



5. La sécurité de la communauté juive en Suisse

Le 7 octobre 2023, l'attaque terroriste du Hamas contre Israël et la guerre qui s'ensuivit à Gaza ont aggravé la situation sécuritaire des personnes et des institutions juives en Suisse. L'année 2024 a montré que cette évaluation des risques, loin d'être alarmiste, reflète bien

la réalité. Les nombreux incidents antisémites révèlent, dans de nombreux cas, un potentiel de violence manifeste chez certains responsables des faits. L'escalade la plus brutale a vu un homme juif se faire attaquer au couteau à Zurich Seltau. Alors qu'il sortait d'une synagogue, il a été soudainement attaqué et ne doit sa survie qu'à une grande chance. Les agressions physiques contre des personnes juives ont de manière générale atteint un niveau record. Par ailleurs, diverses institutions juives ont été la cible de graffitis et d'agressions. Ainsi, une

tentative d'incendie criminel avec de l'essence a visé une synagogue de Zurich. Au cours d'un week-end de décembre, un individu a recherché de manière ciblée des personnes juives, les a insultées et même agressées.

Prises dans leur ensemble, ces agressions reflètent la forte augmentation du nombre d'incidents antisémites. Cette situation est encore aggravée par les conflits au Proche-Orient, qui attisent au niveau local l'hostilité de groupes radicaux et extrémistes ainsi que d'acteurs isolés. Le Service de renseignement de la Confédération estime que cette dynamique met en danger les institutions et les personnes juives et israéliennes. Par ailleurs, la situation sécuritaire précaire est également due à une menace qui était déjà très préoccupante avant l'automne 2023.

Depuis plus de quinze ans, l'Europe est confrontée à une menace croissante de la violence extrémiste. Les nombreux attentats montrent qu'il ne s'agit pas d'un phénomène passager, mais bien d'un risque permanent pesant sur la sécurité. Ainsi, la communauté juive de Suisse est elle aussi confrontée depuis des décennies à des exigences de sécurité plus élevées. En réaction à des menaces qui ne cessaient de croître, des mesures ont été prises et les concepts de sécurité internes ont été adaptés et renforcés. Cela concerne la sécurité des bâtiments, mais aussi les agents de sécurité et la formation. Les coûts qui en résultent représentent depuis de nombreuses années une lourde charge pour les communautés juives. De nombreuses institutions juives ont donc été contraintes de procéder à des ajustements budgétaires et de faire des économies sur les tâches essentielles d'une communauté religieuse et culturelle.

Après des années de débats sur les responsabilités et les compétences dans le domaine de la sécurité, cette situation insatisfaisante a été reconnue par la Confédération en 2017. En novembre 2019, le Conseil fédéral a finalement

édicte l'«Ordonnance sur les mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier» (OSMP). L'ordonnance reflète la décision prise par le Conseil fédéral, en juillet 2018, de renforcer la sécurité des minorités menacées et de les aider à supporter les coûts de sécurité. Les mesures définies dans l'ordonnance se fondent sur un concept de protection élaboré par un groupe de travail composé de représentants et représentantes de la Confédération, des cantons et des villes ainsi que des minorités concernées, dont la FSCI. L'ordonnance prévoit que les projets de ces minorités en lien avec la sécurité soient soutenus dans les domaines des aménagements de construction, de la formation, de la sensibilisation et de l'information.

À l'époque, la Confédération ne prévoyait, pour subventionner les mesures mentionnées, qu'un montant de 500 000 francs suisses annuels au maximum. Les projets soumis par les communautés et institutions juives comprenaient surtout des mesures architectoniques susceptibles d'augmenter la sécurité des synagogues, des écoles et des institutions communautaires. Le nombre de requêtes a démontré combien la communauté juive avait un besoin urgent d'être soutenue dans le domaine de la sécurité. Ainsi, au cours des trois premiers cycles de demandes de 2020 à 2022, un total de 27 demandes ont été approuvées, dont 23 émanaient de la communauté juive. Cependant, à chaque fois, le montant des aides dont les institutions juives avaient besoin pour améliorer leur sécurité dépassait largement les moyens disponibles. Certaines requêtes ont donc dû être rejetées. Il est également apparu qu'il était urgent de débloquer encore davantage de fonds pour les frais de sécurité courants.

En avril 2022, le Conseil fédéral a finalement décidé d'augmenter les fonds de la Confédération de 500 000 francs à un total de 2,5 millions de francs par an à partir de 2023. Dans ce cadre, la Confédération disposait de plus de moyens pour soutenir des concepts de



sécurité globaux visant à sécuriser les institutions menacées. C'est la première fois que la Confédération prenait en compte les importants frais de sécurité courants des institutions menacées. La forte demande de soutien s'est reflétée en 2023 dans le nombre de demandes approuvées. Sur les 34 demandes approuvées, 26 concernaient la communauté juive. Le caractère urgent du soutien apporté pour les concepts de sécurité ne fait aucun doute au vu des 19 projets correspondants rien que pour cette catégorie. Ce nombre d'approbations faisait face aux demandes non approuvées qui, en règle générale, n'ont pas pu être satisfaites faute de moyens suffisants. Cela illustre encore en 2023 les nombreuses mesures de sécurité en attente et nécessaires pour la protection des institutions juives, et les frais de sécurité courants qui en découlent et qui pèsent sur la communauté. La FSCI a estimé que les communautés et institutions juives devaient elles-mêmes financer plusieurs millions de francs, car elles sont particulièrement exposées.

Le 7 octobre 2023 et ses conséquences ont encore aggravé la situation de menace, ce qui a conduit à un nouvel élargissement des mesures de sécurité. Sur cette base, le Parlement a approuvé en décembre 2023 une augmentation des fonds destinés aux mesures de sécurité des minorités menacées de 2,5 millions de francs supplémentaires, avec un soutien remarquablement élevé des deux chambres. De 36 demandes approuvées en 2024, dont 34 émanaient d'institutions juives, le nombre est passé à 44 demandes approuvées début 2025, dont 37 émanaient là encore de soumissionnaires juifs. Au cours de ce dernier cycle de demandes, près de 5 millions de francs ont été alloués à des organisations ayant des besoins de protection particuliers. En 2025, les demandes de mesures de sécurité déposées ont de nouveau largement dépassé les fonds disponibles.

Depuis le début du processus, la Confédération avait appelé les cantons à assumer eux-mêmes une part des coûts. Entretemps, presque tous les cantons et villes avec de grandes communautés juives ont décidé de participer aux frais de sécurité. Le canton et la ville de Zurich ainsi que les cantons de Genève, de Berne et de Bâle-Ville ont mis en œuvre des aides financières et des solutions plus complètes. À Bâle-Ville, des solutions ont été élaborées avant même l'entrée en vigueur de la législation fédérale, mais elles ne concernaient que la plus grande communauté juive. Cependant, des efforts sont actuellement en cours pour inclure d'autres institutions vulnérables. Quant au canton de Vaud et aux villes de Bienne, Lausanne et Winterthur, ils ont accordé des subsides de soutien supplémentaires. En 2025, un nouveau projet d'ordonnance sera soumis à consultation dans le canton de Lucerne afin d'examiner une participation comparable du canton.

La décision du Parlement fin 2023 et l'augmentation des fonds sont arrivées à point nommé. Mais les communautés et institutions juives doivent constamment adapter leurs exigences en matière de sécurité pour protéger leurs membres, leurs institutions, leurs écoles, etc. Des discussions doivent avoir lieu sur la manière dont la Confédération entend répondre à long terme aux exigences élevées en matière de sécurité, qui dépassent l'augmentation déjà décidée fin 2023. Tous les cantons hébergeant des institutions juives sont à nouveau invités à verser des contributions régulières et substantielles aux frais de sécurité courants. L'objectif doit être de soulager la communauté juive financièrement et à long terme dans le domaine de la sécurité, par des mesures efficaces et durables.



6. Recommandations et champs d'action

Publié annuellement, le rapport sur l'antisémitisme de la FSCI et de la GRA donne un aperçu essentiel de la problématique de l'antisémitisme en Suisse. Les incidents signalés et observés ainsi que leur analyse font apparaître les formes, l'ampleur et les origines de l'antisémitisme. En comparant les rapports sur plusieurs années, on peut également retracer les potentiels, les évolutions et les dynamiques. La GRA et la FSCI elles-mêmes, mais aussi le monde politique, les établissements d'enseignement, les médias et, pour finir, la société peuvent, obtenir ainsi des éléments d'information importants pour évaluer la situation. Sur cette base, des mesures appropriées peuvent être développées en matière de prévention, d'éducation et de poursuites judiciaires. Les organisations et les associations juives de la société civile atteignent toutefois les limites de leurs ressources. C'est pourquoi la FSCI et la GRA demandent un engagement plus important de l'État, afin que puisse être obtenue sur une base régulière une vue à 360 degrés sur le sujet de l'antisémitisme en Suisse.

Plus de soutien de la Confédération dans le recensement de l'antisémitisme

La Confédération devrait soutenir davantage les différents instruments d'observation et d'analyse existant au sein de la société civile. Parallèlement, la Confédération devrait renforcer et développer de manière ciblée ses propres instruments, tels que l'enquête «Vivre ensemble en Suisse», réalisée régulièrement, ou la plateforme de signalement des discours de haine racistes sur Internet.

Davantage de moyens juridiques pour lutter contre l'antisémitisme en ligne

Les autorités judiciaires devraient envisager de se doter de moyens juridiques supplémentaires pour surveiller et poursuivre les personnes qui font circuler des discours de haine et des théories complotistes antisémites sur Internet. Pour les plateformes de réseaux sociaux, une obligation d'avoir une adresse en Suisse, afin que les services répressifs disposent d'un interlocuteur, devrait notamment être appliquée. Les plateformes sont elles aussi tenues d'augmenter considérablement leurs efforts pour endiguer ce genre de publications. Cela vaut en particulier pour Telegram.

Plus de soutien de la Confédération dans le domaine de la prévention

Les projets de prévention émanant de la société civile doivent être davantage soutenus par la Confédération, de manière régulière et en suivant une stratégie, afin de priver l'antisémitisme de son terrain suffisamment tôt. Les écoles ont également un rôle important à jouer à cet égard. Enfin, les entreprises et les organisations devraient réexaminer et actualiser leurs lignes directrices et leurs valeurs pour ce qui est du traitement de la religion, des minorités, de l'antisémitisme et du racisme. Les tendances à la radicalisation et à l'extrémisme violent doivent être identifiées et combattues à un stade précoce.

Programmes éducatifs obligatoires dans les écoles

L'éducation est un levier essentiel dans la lutte contre l'antisémitisme. Un enseignement approfondi de l'histoire ainsi que des programmes de sensibilisation ciblés sont essentiels pour éliminer les préjugés et réduire les



attitudes antisémites sur le long terme. L'antisémitisme et l'Holocauste doivent être inscrits dans les programmes scolaires de tous les cantons suisses. Des programmes efficaces de prévention de l'antisémitisme sont également nécessaires. Une initiation à l'esprit critique et au décryptage des médias doit sensibiliser les élèves aux stéréotypes antisémites et aux récits complotistes, et les aider à reconnaître et à classer la désinformation.

Campagne nationale de sensibilisation

Dans certaines parties de la société suisse, les origines et la portée de l'antisémitisme ne sont pas suffisamment connues. Mais l'antisémitisme ne concerne pas seulement les juives et les juifs, il représente un danger pour la démocratie. Les mythes complotistes antisémites sur un prétendu contrôle juif délégitiment les processus démocratiques et sapent la confiance dans l'État de droit. C'est pourquoi les autorités devraient prendre des mesures fermes pour lutter contre ce phénomène. Le public a besoin d'être informé et sensibilisé en permanence à l'antisémitisme, non seulement en réaction à l'escalade des incidents, mais aussi en tant que mesure préventive durable.

7. Prévention de l'antisémitisme

Depuis le lancement du projet Likrat il y a vingt ans, les rencontres avec les classes n'ont cessé d'augmenter. Avec 200 visites d'écoles, l'année 2024 peut être considérée comme une nouvelle réussite. La hausse des incidents antisémites montre l'importance du travail de sensibilisation mené par Likrat, notamment dans les écoles.

Likrat Public, le programme pour adultes, a organisé 21 rencontres. L'accent a été mis sur le système de santé, les autorités et la police.

Le projet d'été de Likrat Public a commencé début août, lorsqu'a pris fin le jour du jeûne de Tisha BeAv. Le projet de médiation et de dialogue a été organisé pour la cinquième fois déjà à Davos, dans la vallée de Saas et en Engadine. Au cours des dernières années, le projet a contribué à prévenir les malentendus entre la population locale et les hôtes juifs et juives, et à expliquer les spécificités culturelles des deux parties.



8. Développements positifs en 2024

En décembre, le Conseil fédéral a présenté un projet de loi visant à interdire les symboles nazis et a ouvert la procédure de consultation correspondante. Cette loi vise à interdire l'utilisation, le port, la présentation et la diffusion en public de symboles nazis, par exemple des drapeaux, des insignes, des emblèmes, des gestes, des slogans ou des formules de salutation ou leurs variantes. La FSCI et la GRA plaident depuis longtemps en faveur d'une telle interdiction et notent avec satisfaction qu'une nouvelle étape importante a été franchie. Sont également saluées les mesures similaires prises dans les cantons de Genève et Fribourg.

En décembre, à une large majorité, le Conseil national et le Conseil des États ont classé le Hamas parmi les organisations terroristes et l'ont interdit. Cette adoption par le Parlement marque l'alignement de la Suisse sur les positions de l'UE et des États-Unis, qui considèrent depuis longtemps le Hamas comme une organisation terroriste. Un lieu de retraite possible pour leurs activités a ainsi pu être supprimé. La loi spéciale simplifie les poursuites pénales contre les sympathisantes et sympathisants du Hamas, permet de prononcer plus rapidement des interdictions d'entrée sur le territoire et, surtout, met un terme aux activités financières du Hamas via la Suisse.

Depuis 2023 déjà, la FSCI collabore avec plusieurs cantons et villes dans le domaine de la détection de l'antisémitisme. En 2024, les cantons de Berne, des Grisons, de Saint-Gall, de Zurich et d'Argovie ont rejoint ce réseau. Cette collaboration permet aux cantons et aux villes de s'appuyer sur les structures établies, les processus d'analyse et l'expertise

de l'antenne de signalement de la FSCI. Cela permet d'améliorer la qualité des conseils en cas d'incidents antisémites. L'externalisation de ce travail auprès des cantons et des villes permet de tenir compte de la situation tendue en matière d'antisémitisme depuis les attentats terroristes de 2023.

La FSCI se réjouit que son engagement de longue date dans le recensement et l'analyse de l'antisémitisme rencontre un tel écho et que la nécessité d'agir soit également reconnue au niveau cantonal. Ce regroupement a des effets positifs sur le recensement de l'antisémitisme: les flux d'information sont améliorés, l'analyse au niveau national est renforcée et l'antenne de signalement est mieux connue. Cela permet de recenser davantage d'incidents et de réduire le nombre de cas non signalés, ce qui donne une meilleure vue d'ensemble de la situation de l'antisémitisme en Suisse.

En juin, le Parlement a voté une motion demandant une stratégie et un plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme.

Le Conseil fédéral doit à présent élaborer un tel plan d'action. La GRA et la FSCI ont salué cette initiative et espèrent désormais que le Conseil fédéral agira rapidement. Une audition a déjà été lancée, au cours de laquelle les parties intéressées et concernées peuvent apporter leur contribution.



9. Annexes

9.1 Données

| Forme | VF | | Ins. | | | | Prop. | | | Post. | Dép. | Graf. | A/B | A | E | L | Total |
|-----------------------------------|----|----|------|---|----|----|-------|----|---|-------|------|-------|-------|-------|------|---|-------|
| | A | A | E | L | A | E | L | A | A | A | A | Total | Total | Total | | | |
| Antisémitisme général | 11 | 18 | 19 | 0 | 30 | 45 | 562 | 0 | 2 | 29 | 0 | 90 | 64 | 562 | 716 | | |
| Négation/banalisation de la Shoah | 0 | 2 | 1 | 0 | 6 | 2 | 96 | 0 | 0 | 0 | 0 | 8 | 3 | 96 | 107 | | |
| Antisémitisme en lien avec Israël | 0 | 1 | 1 | 0 | 8 | 8 | 268 | 9 | 0 | 15 | 9 | 42 | 9 | 268 | 319 | | |
| Théories complotistes antisémites | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 4 | 670 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 | 670 | 675 | | |
| Total | 11 | 21 | 21 | 0 | 44 | 59 | 1596 | 10 | 2 | 44 | 9 | 141 | 80 | 1596 | 1817 | | |

Légendes : VF = voies de fait / Ins. = insultes / Prop. = propos / Post. = postures / Dép. = déprédations / Graf. = graffitis / A/B = affiches/banderoles / A = actes / E = envois / L = en ligne



9.2 Méthodologie

9.2.1 Comment la FSCI prend connaissance des incidents

Incidents signalés: la FSCI s'est dotée d'une antenne de signalement de l'antisémitisme. Via un formulaire de contact, par téléphone ou par courriel, des incidents antisémites dont on a été victime ou témoin sont signalés. Il peut s'agir de voies de fait et d'insultes, de graffitis, de lettres, de publications et de commentaires sur Internet et les réseaux sociaux. La FSCI prend ensuite des contacts et effectue des recherches pour vérifier si l'incident a pu se passer tel qu'il a été décrit et s'il est réellement de nature antisémite. Le cas échéant, elle s'assure aussi de la crédibilité des témoins et des personnes impliquées. Ce n'est qu'une fois ces points vérifiés que l'occurrence est portée sur la liste des incidents antisémites de l'année concernée.

Monitoring des médias: la FSCI effectue aussi un monitoring des médias et recense ainsi les incidents antisémites dont ont parlé les médias.

Recherche en ligne: depuis le début de l'année 2024, la FSCI utilise un logiciel de recherche spécial pour le monitoring en ligne. Celui-ci recherche des termes spécifiques sur les plateformes de réseaux sociaux, dans les colonnes de commentaires des journaux en ligne et sur les sites Internet et détecte également si les publications proviennent de Suisse. Les messages ainsi obtenus sont ensuite évalués individuellement par le personnel de la FSCI pour déterminer s'ils peuvent être classés ou non comme antisémites au sens de la définition de l'IHRA. Grâce à ce nouveau type de monitoring, il est possible de mieux cerner la situation de l'antisémitisme en ligne en Suisse. Toutefois, il a fallu accepter le fait qu'il n'est plus possible de comparer directement les chiffres avec ceux des rapports précédents.



9.2.2 Délimitation géographique

Dans ce rapport sont recensés les incidents antisémites qui se sont produits en Suisse alémanique, italienne et rhéto-romane en 2024. Ceux de la Suisse romande sont comptabilisés par la **«Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation» (CICAD*)**. Les incidents mentionnés dans le rapport se sont obligatoirement produits en Suisse ou y ont déployé leurs effets. S'agissant d'Internet, sont recensés les cas dans lesquels l'auteur, l'autrice ou le destinataire d'un post est domicilié en Suisse ainsi que ceux où l'exploitant du site est une organisation suisse.

* Toutes les communautés juives francophones de la FSCI et la FSCI elle-même sont membres de la CICAD.



9.2.3 Comportement en matière de signalement

La grande difficulté à laquelle se heurte tout rapport sur l'antisémitisme ou sur toute autre infraction est que seuls sont pris en compte les cas effectivement signalés ou dont on a eu connaissance par d'autres voies. Il faut sans doute admettre qu'en Suisse également, il existe un nombre élevé de cas n'ayant fait l'objet ni d'un signalement ni d'une plainte pénale. Il peut y avoir plusieurs raisons à cela: parfois la victime a le sentiment qu'il ne lui servira à rien de signaler la chose ou de déposer plainte, parfois l'auteur ou l'autrice est un collègue ou une camarade de classe et la victime ne veut pas envenimer une situation personnelle déjà détériorée.

Le nombre des incidents non signalés n'est donc guère facile à évaluer. L'étude «Expériences et perceptions de l'antisémitisme parmi les juives et juifs de Suisse» menée en

décembre 2024 par la Haute école zurichoise des sciences appliquées (ZHAW) donne quelques éclaircissements sur ces chiffres non recensés (voir chapitre 4). Ainsi, les victimes finissent souvent par conclure qu'il ne sert à rien de signaler un incident à la police ou à des organisations spécialisées comme la FSCI, que ce soit en raison de l'effort à fournir, des conséquences ou pour d'autres raisons. Il est inquiétant de constater qu'il est souvent question de harcèlement verbal et d'insultes dans les lieux publics, mais aussi sur le lieu de travail. C'est pourquoi la FSCI s'efforce de convaincre les membres de la communauté juive de lui signaler les incidents antisémites, afin de se faire une idée aussi complète que possible de la situation.

9.2.4 Définitions: antisémitisme, antisionisme, critique envers l'État d'Israël

Antisémitisme

Définition de l'IHRA

La FSCI reprend la définition de l'antisémitisme ainsi que les exemples qu'en donne l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (**International Holocaust Remembrance Alliance, IHRA**) et que reconnaissent également la plupart des États européens et des organisations juives d'Europe: «*L'antisémitisme est une certaine perception des juives et juifs qui peut se manifester par une haine à leur égard. Les manifestations rhétoriques et physiques de l'antisémitisme visent des individus juifs ou non et/ou leurs biens, leurs institutions communautaires et leurs lieux de culte.*»



Exemples illustratifs:

- l'appel au meurtre ou à l'agression de personnes juives, la participation à ces agissements ou leur justification au nom d'une idéologie radicale ou d'une vision extrémiste de la religion;
- la fabrication d'affirmations fallacieuses, déshumanisantes, diabolisantes ou stéréotypées sur les personnes juives ou le pouvoir des juifs en tant que collectif comme notamment – mais pas uniquement – le mythe d'une conspiration juive ou d'un contrôle des médias, de l'économie, des pouvoirs publics ou d'autres institutions par les juifs;
- le reproche fait au peuple juif dans son ensemble d'être responsable de crimes, réels ou imaginaires, commis par un seul individu ou groupe juif, ou même d'actes commis par des personnes non juives;
- la négation des faits, de l'ampleur, des procédés (comme les chambres à gaz) ou du caractère intentionnel du génocide du peuple juif perpétré par l'Allemagne nationale-socialiste et ses soutiens et complices pendant la Seconde Guerre mondiale (Shoah);
- le reproche fait au peuple juif ou à l'État d'Israël d'avoir inventé ou exagéré l'Holocauste;
- le reproche fait aux citoyennes et citoyens juifs de servir davantage Israël ou les priorités supposées des juifs à l'échelle mondiale que les intérêts de leur propre pays;
- le refus du droit à l'autodétermination du peuple juif, en affirmant par exemple que l'existence de l'État d'Israël est le fruit d'une entreprise raciste;
- le traitement inégalitaire de l'État d'Israël, à qui l'on demande d'adopter des comportements qui ne sont ni attendus ni exigés de tout autre État démocratique;

- l'utilisation de symboles et d'images associés à l'antisémitisme traditionnel (comme l'affirmation selon laquelle les juifs auraient tué Jésus ou pratiqueraient des sacrifices humains) pour caractériser Israël et les Israéliens;
- l'établissement de comparaisons entre la politique israélienne contemporaine et celle des nazis;
- l'idée selon laquelle les juifs seraient collectivement responsables des actions de l'État d'Israël.

Reconnaissance de la définition de l'IHRA en Suisse

La définition de l'antisémitisme de l'IHRA est aujourd'hui reconnue et appliquée par 30 États ainsi que diverses villes et organisations. L'IHRA, à laquelle la Suisse est également affiliée, a adopté cette définition en 2016. En 2017, le Parlement européen a appelé ses États membres à la reprendre.

En réponse à un postulat du conseiller aux États Paul Rechsteiner, le Conseil fédéral a publié en juin 2021 son rapport sur la définition de l'antisémitisme de l'IHRA. Le Conseil fédéral y reconnaît la valeur et la pertinence de la définition opérationnelle adoptée par l'IHRA, juridiquement non contraignante. Par ailleurs, il souligne que cette définition doit être interprétée en fonction du contexte dans lequel elle sera appliquée. Par conséquent, tous les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux impliqués sont invités à approfondir leur connaissance de la définition opérationnelle et à participer au débat qui s'ensuivra.

Jusqu'à présent, certains grands partis politiques de Suisse ont officiellement reconnu la définition de l'IHRA: le parti socialiste suisse PS en mai 2019, le parti radical-démocratique PRD en septembre 2021, les Verts libéraux PVL en novembre 2021 et Le Centre LC en janvier 2022. En octobre 2024 et en janvier 2025, respectivement, les Jeunes Libéraux et les Jeunes du Centre ont également rejoint leurs partis respectifs.



Symboles

La FSCI considère comme antisémites les symboles nationaux-socialistes peints ou tagués, tels que la croix gammée ou les runes SS, uniquement lorsque leur utilisation a un lien direct ou indirect avec des personnes ou des institutions juives. Ils doivent donc être considérés comme antijuifs s'ils sont placés directement sur des synagogues ou sur les bâtiments d'institutions juives, s'ils sont associés à des symboles juifs, dans le cas où leur contexte l'indique indirectement. Il en va de même pour le triangle rouge du Hamas, souvent utilisé depuis le 7 octobre 2023.

Critique envers l'État d'Israël

La critique de l'État d'Israël ou de sa politique n'est pas en soi antisémite aussi longtemps qu'elle est formulée comme l'est la critique envers d'autres États. Elle l'est, en revanche, dès lors...

- qu'on utilise deux poids deux mesures et qu'on exige d'Israël un comportement qui n'est ni attendu ni requis d'aucun autre pays démocratique;
- qu'«Israéliens» et «Juifs» sont pris comme des synonymes;
- que sont utilisés des symboles et des images associés à l'antisémitisme classique pour représenter ou caractériser Israël ou les Israéliens et Israéliennes (par exemple, l'affirmation que les juifs ont tué Jésus ou les meurtres rituels);
- que la politique actuelle d'Israël est comparée à la politique du Troisième Reich.

Antisionisme

On entend par antisionisme le rejet du mouvement national juif (le sionisme) qui aspire à un État juif. Les motifs et les justifications des antisionistes sont multiples et ne relèvent pas de partis ou d'idéologies spécifiques. Refuser l'idéologie sioniste n'est pas un acte antisémite en soi. Le fait est cependant que l'antisionisme est souvent une forme d'antisémitisme qui ne dit pas son nom. Parler d'une «presse sous contrôle sioniste» rend par exemple l'antisémitisme beaucoup moins palpable que parler d'une «presse contrôlée par les juifs». Dire «Je n'ai rien contre les juifs, mais je déteste les sionistes» est de la même veine et remplit la même fonction. Tant que sont appliqués aux «sionistes» les stéréotypes antisémites classiques, il est relativement facile de démasquer la supercherie. Nombreux sont toutefois les cas où il est nécessaire de déterminer avec soin si, oui ou non, certaines affirmations relèvent de l'antisémitisme. On peut, par exemple, vérifier que la personne en question n'a pas déjà tenu des propos manifestement antisémites par le passé.

9.2.5 Incidents et catégories (accompagnés d'exemples illustratifs)

Répartition des signalements reçus ou du matériel recherché:

Incidents: cas manifestes d'antisémitisme.

Les **cas sans lien avec l'antisémitisme** ne sont pas comptabilisés dans les statistiques.

Les **incidents** sont classés selon les catégories de contenu suivantes:

Antisémitisme général: il s'agit des stéréotypes antisémites classiques, tels que: les juifs sont avides d'argent, les juifs règnent sur les banques et les médias, ou le judaïsme est la religion du diable.



Négation et banalisation de la Shoah: dans cette catégorie entrent la négation de la Shoah (Holocauste) ainsi que sa banalisation et le fait de la réduire à un phénomène insignifiant.

Antisémitisme en lien avec Israël: forme d'antisémitisme établissant un lien avec l'État israélien (cf. chapitre précédent «Critique envers l'État d'Israël», p. 30).

Théories du complot antisémites contemporaines: dans cette catégorie entrent les théories complotistes allant au-delà du classique «les juifs dominent le monde» et s'étant développées avec une véhémence particulière ces derniers temps. Exemple: «La famille Rothschild et l'homme d'affaires George Soros sont responsables de l'afflux migratoire de réfugiés visant à provoquer un “grand remplacement” en Europe. L'objectif est l'établissement en son sein d'une “race métissée négroïde” à la botte des magnats juifs de la finance.» Ou: «Les juifs ont inventé le coronavirus afin de pouvoir, grâce aux vaccinations, stériliser ou tuer les gens.»

À ces catégories s'ajoutent celles concernant la forme de l'incident (dites catégories de forme):

voies de fait, insultes, propos, postures, déprédations, graffitis et affiches/banderoles.

Voies de fait (VF): violences à l'encontre de personnes juives ou prises pour juives, perpétrées pour des motifs antisémites.

Insultes (Ins.): insultes antisémites adressées à des personnes juives ou prises pour juives. Exemples: «sale juif», «va te faire gazer» ou «dommage qu'Hitler t'ait raté».

Propos (Prop.): propos à contenu antisémite n'ayant pas été adressés directement à une personne déterminée.

Postures (Post.): démonstration publique d'idées antisémites, par exemple dans le cadre de manifestations, ou salut hitlérien adressé à des personnes juives.

Déprédations (Dép.): dégâts occasionnés à des synagogues, à des institutions juives, à des cimetières juifs ou à des commerces tenus par des personnes juives, lorsqu'il est évident qu'ils ont été commis pour des motifs antisémites.

Graffitis (Graf.): graffitis, tags et autocollants de contenu clairement antisémite.

Affiches/banderoles (A/B): affiches et banderoles déployées dans l'espace public, dont le contenu est clairement antisémite.

Pour deux catégories de forme (insultes et propos), on distingue en outre l'appartenance aux sous-groupes supplémentaires: actes, envois ou cas en ligne.

Actes (A): tout ce qui est en interaction avec des personnes ou des bâtiments.

Envois (E): tout ce qui est envoyé à quelqu'un, à savoir lettres, colis, e-mails, SMS, etc.

En ligne (L): tout ce qui se trouve dans l'espace numérique/sur Internet, à savoir tout ce qui a été relevé sur des sites Internet, dans les colonnes de commentaires des journaux en ligne et sur les réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter ou Telegram.

Un incident ne peut appartenir qu'à une seule catégorie de forme. Toute double entrée est donc exclue. Un incident pouvant relever de plusieurs catégories est toujours attribué à la plus grave des catégories entrant en ligne de compte. Ainsi les déprédations l'emportent sur les graffitis et les voies de fait sur les insultes.

Exemples illustrant les catégories de forme:

Voies de fait: à Davos, un jeune homme juif orthodoxe est attaqué par deux hommes. Les agresseurs le frappent au visage, lui crachent dessus et crient «Free Palestine».

Insultes: à Bâle, un élève juif se fait insulter de «sale juif».



Propos: à Davos, une famille juive se trouve dans un funiculaire. Un homme âgé à proximité dit de manière audible à sa partenaire: «Une vraie plaie, comme les sauterelles!»

Postures: lors d'une manifestation, un orateur lance un slogan antisémite, que les personnes participantes scandent haut et fort.

Déprédations: à Zurich, une tentative d'incendie criminel vise une synagogue.

Graffitis: une étoile de David et les mots «symbole de Satan» sont peints sur un mur du stade du Letzigrund de Zurich.

Affiches/banderoles: lors d'une manifestation pro-palestinienne, quelqu'un brandit un drapeau israélien sur lequel l'étoile de David a été remplacée par une croix gammée.





Fédération suisse des communautés israélites FSCI

Gotthardstrasse 65
Case postale
8027 Zurich

+41 43 305 07 77
info@swissjews.ch

swissjews.ch



Fondation contre le racisme et l'antisémitisme GRA

Case postale
8027 Zurich

+41 58 666 89 66
infogra@gra.ch

gra.ch

Impressum

Éditrices : Fédération suisse des communautés
israélites FSCI et Fondation contre le racisme
et l'antisémitisme GRA, Zurich 2025.

Conception graphique : SolitaireDesign

Le rapport peut être gratuitement téléchargé
au format PDF sur www.antisemitisme.ch